

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la Justice

**Arrêté du 10 avril 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est**

**NOR : JUSF2604494A**

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse Sud-Est,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse des Bouches du Rhône ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est.

**ARRETE :**

**Article 1er**

Sont élues représentants du personnel au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

- Titulaires : Madame FAUCHER Mélanie  
Monsieur ANSART Jean-François  
Madame SITUZE Fabienne
- Suppléants : Monsieur LONCQ Christophe  
Madame GIOVANNONI Caroline  
Madame OUZZAN Aurore

*Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :*

- Titulaire : Monsieur ABED Nouredine
- Suppléant : Non désigné

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

- Titulaires : Madame OULHACHMI Fatima  
Monsieur PERRIN Mattias  
Madame SIRSI Violaine
- Suppléants : Madame REBATTE Sophie  
Madame BERRIER Hélène  
Monsieur DECHERAT Olivier

*Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :*

- Titulaires : Madame GACEM Asma  
Madame CAER Nolwenn
- Suppléants : Monsieur HAMLILI Adlen  
Monsieur CHEMINI Djilali

*Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco):*

- Titulaire : TISSIER-BEAUMONT MICHEL
- Suppléant : BERTORA FREDERIC

## **Article 2**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## **Article 3**

L'arrêté du 23 juin 2023 susvisé est abrogé.

## **Article 4**

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 avril 2025

**La directrice interrégionale de la PJJ Sud Est**

